

# LYRICAN'TRAIL

## DATE

Dimanche 8 Octobre 2017.

## HORAIRES

Départ : 9h00 pour le 22 km et 9h15 pour le 11 km.

## LIEU

Départ et arrivée chemin du Larry Saint-Marc à Larchant (77).

## DOSSARDS

A retirer à partir de 7h30.

## RAVITAILLEMENT

Trail en autonomie, ravitaillement à la fin de la course.

## RECOMPENSES

Sur chaque course, récompense aux trois premiers hommes et femmes ( présence obligatoire ). Récompense à tous les participants des courses.

## INSCRIPTIONS

- Soit grâce au bulletin d'inscription à renvoyer avant le 3 octobre 2017 minuit accompagné du règlement (Racinet Jean-Luc  
7 rue Saint Martin  
77890 GARENTREVILLE) .
- Soit sur le site evenements-sportifs.fr avec paiement en ligne obligatoire.

Dans les deux cas, le dossier devra comprendre une photocopie de la licence pour les licenciés et pour les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an ou sa photocopie certifié conforme (par l'intéressé).

## ENGAGEMENT

14 euros pour le 22 Km ou 11€ pour le 11 km

## RENSEIGNEMENTS

Renseignements sur le site de Larchant Animation ([www.larchantanimation.fr](http://www.larchantanimation.fr)).

## ORGANISATION

Association Larchant Animation.

## PARTICIPATION

Les deux courses sont ouvertes à tous licenciés (es) ou non licenciés (es) nés en 99 et avant.

## ASSURANCE

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou détérioration.

## **SECURITE**

Circulation automobile admise mais contrôlée. Chaque participant s'engage à respecter les consignes du code de la route.

Assistance médicale : poste de secouriste au départ.

## **DROIT A L'IMAGE**

L'organisation se réserve le droit à l'image fixe ou audiovisuelle prise à l'occasion de la course, sur tout support. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses

## **INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Chaque concurrent accepte que son nom , prénom , et date de naissance apparaissent dans la liste des inscrits. Sauf opposition écrite ces informations pourront être publiées dans les résultats sur le site internet de Larchant.

Conformément a la loi informatique et liberté du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition , d'accès, de modification et , de suppression de données personnelles les concernant . Il leur suffit pour cela d'en faire la demande par écrit .

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.**